

GE_GERICHTE ATAS/354/2011 vom 26. Januar 2007

GE Cour de justice, 2007-01-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_354_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/354/2011 du 26 janvier 2007

IT: GE_GERICHTE ATAS/354/2011 del 26 gennaio 2007

Erwägungen

E. 1

LAI ; Que s'agissant toutefois des périodes durant lesquelles l'assurée peut prétendre à l'octroi d'une rente, la Cour de céans s'est bornée à prendre acte de ce que l'OAI admettait que l'incapacité de travail était entière du 16 novembre 2003 au 31 décembre 2004 et depuis le 11 août 2006, et a elle-même jugé que tel était le cas également durant la période antérieure au 16 novembre 2003 et du 1er janvier 2005 au 10 août 2006 ; qu'il convient ainsi de préciser que l'assurée a droit à une rente entière d'invalidité depuis le 1er août 2002 conformément à l'art. 48 al. 2 LAI ;

A/790/2007 - 5/5 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES
: Statuant sur demande en interprétation

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.